

Conditions Générales de Vente

1. Présentation

Riscrises est un organisme de formation professionnelle, déclaré sous le numéro 91300373730 auprès du Préfet de la région Occitanie, dont le siège social est situé au :

235 avenue des chênes rouge, 30100 ALES

Riscrises met en place et dispense des formations inter et intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national.

2. Définitions

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : signataire de la convention ou du contrat de formation, prenant en charge tout ou partie des frais de formation d'un ou plusieurs stagiaires
- **Stagiaire** : personne physique qui participe à une formation
- **Formations inter-entreprises** : formations qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures
- **Formations intra-entreprises** : formations conçues sur mesure par Riscrises pour le compte d'un client
- **OPCO** : les Opérateurs de Compétences

3. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Riscrises pour le compte d'un client. La signature d'une convention ou d'un contrat implique l'acceptation sans réserve du client aux présentes Conditions Générales de Vente.

4. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Les tarifs sont exprimés en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA aux taux en vigueur. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant, à l'ordre de Riscrises.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Toutes sommes non payées à

échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. Riscrises aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Riscrises.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Riscrises. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée de Riscrises au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à Riscrises au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Riscrises se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du ou des stagiaires ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

5. Obligations respectives des parties

Riscrises adresse au client une convention de formation. Le client s'engage à retourner à Riscrises, dans les 10 jours et en tout état de cause avant le démarrage de la formation, la convention signée et revêtue du tampon.

6. Formation inter et intra-entreprises

Les formations peuvent se dérouler en Inter ou intra-entreprise.

-Inter-entreprises : formation de plusieurs salariés d'entreprises différents dans nos locaux

-Intra-entreprises : formation pour les salariés d'une même entreprise dans les locaux du client.

7. Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le client à Riscrises au moins 15 jours avant le début de la formation, Riscrises offre au client la possibilité de :

- Repousser l'inscription du stagiaire à une formation ultérieure et après accord éventuel de l'OPCO
- Remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve éventuel de l'OPCO.

8. Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par Riscrises. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Riscrises distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par les stagiaires et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. (Nombres d'heures prévues/ nombres d'heures réalisées ou nombre de stagiaires prévus/ nombre de stagiaires présents)

Les montants versés par le client au titre de dédommagement ne pourront pas être imputés par le client sur son obligation définie à l'article L6331-1 du code du travail ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO. Dans cette hypothèse, le client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Riscrises.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le client, Riscrises se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix HT de la formation
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix HT de la formation.

9. Non réalisation de la prestation de formation selon les modalités prévues du fait de Riscrises

Riscris se réserve la possibilité de reporter, d'annuler la formation ou d'en modifier les modalités dans un but qualitatif. Dans ce cas, le client est prévenu dans les plus bref délai. Riscrises procédera à une résorption anticipée de la convention ou une résiliation du contrat. Aucune indemnité ne pourra être versée au client et, en tout état de cause, aucun frais de réservation, de déplacement ou d'hébergement ne sera remboursé le cas échéant. En cas

de résiliation partielle de la formation du fait de Riscrises, la facturation se fera au prorata des heures réalisées. De manière exceptionnelle, Riscrises se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation, garantissant une formation de qualité identique.

10. Contrôle d'assiduité

Chaque demi-journée, le stagiaire justifie sa participation à la formation en signant une feuille d'émargement. Il appartient au stagiaire de vérifier qu'il est bien enregistré présent pour la période considérée. Les absences se comptent par demi-journée et doivent être justifiées dans les 48 heures. Le non-respect des horaires et des emplois du temps ainsi que les journées d'absence du stagiaire seront source de rapport au client.

Seules les défaillances d'assiduité liées à des cas de force majeure reconnus par Riscrises peuvent conduire à une réduction des frais de la formation.

11. Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations de déroulent de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

12. Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » retourné à Riscrises ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Riscrises peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Riscrises se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 1 semaine avant la date prévue et ce sans indemnité.

13. Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par Riscrises pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Riscrises. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

celles en vigueur à la date de l'inscription du client. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions seraient considérées nulles en vertu d'une disposition légale ou réglementaire présente ou future, ou d'une décision de justice, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.

14. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

15. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Riscrises
- Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : RISCRISES 235 avenue des chênes rouge 30100 ALES ou par voie électronique à : formation@riscrises.com

16. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et Riscrises à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le tribunal d'Alès sera seul compétent pour régler le litige.

17. Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du client ainsi que celles de Riscrises. Riscrises se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant